

Rapport n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2017		Chapitre : Article :

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UGAP

Le SDIS de l'Aisne a intégré en 2012 une convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Ce partenariat est établi avec les SDIS de Bretagne, Normandie, Pays de Loire, Somme, Aisne et Oise dans le but de bénéficier d'une tarification spécifique.

En effet, la constitution d'un groupement de fait, dans le cadre d'une politique de coopération et de mutualisation des achats, permet aux partenaires de bénéficier d'un niveau de minoration partenariale plus élevée, pour satisfaire ses besoins dans l'univers opérationnel des sapeurs-pompiers, notamment pour les acquisitions de véhicules et les équipements techniques ou individuels de sapeurs-pompiers.

Ce partenariat initial, établi pour une durée de 4 ans est arrivé à son terme. Aussi, il est proposé de reconduire cette convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2020 en maintenant l'engagement initialement pris de satisfaire auprès de l'UGAP des commandes à hauteur de 800 000 € HT sur la totalité de la période, considérant que la convention pourra être dénoncée à tout moment sans préjudice.

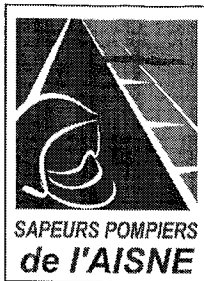
Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 7,
Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'UGAP.

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX



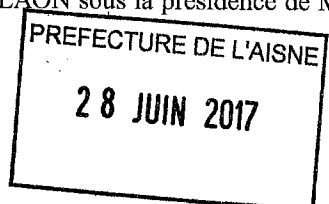
Délibération n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2017		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 13
Votants : 13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
28 JUIN 2017

Le 20 juin 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 24 mai 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.



Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~

Excusé(s) : MM. Pierre-Jean VERZELEN, François RAMPELBERG, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Mme Monique BRY

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, Lt-Colonel Eric GODULLA, Commandant Sylvain TILLANT,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UGAP

Vu le rapport n°7:

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'UGAP.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX